

RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA SOIXANTIEME SESSION

Résolutions et décisions adoptées sans renvoi à un comité de session

RESOLUTIONS

1982 (LX). Participation à la Conférence des Nations Unies sur l'eau

Le Conseil économique et social.

Rappelant sa résolution 1979 (LIX) du 31 juillet 1975, concernant la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur l'eau en Argentine du 7 au 18 mars 1977,

Rappelant également la résolution 3513 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1975, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée de la décision prise par le Conseil économique et social de convoquer la Conférence susmentionnée,

Reconnaissant l'importance d'une participation universelle à la Conférence des Nations Unies sur l'eau,

1. *Prie* le Secrétaire général d'inviter à la Conférence des Nations Unies sur l'eau :

a) Tous les Etats;

b) Les représentants des organisations qui ont reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs, conformément à sa résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales organisées sous les auspices de l'Assemblée;

c) Les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, dans son ressort géographique, siégeant en qualité d'observateurs conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1974;

d) Les représentants des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que des organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies;

e) Les organisations intergouvernementales régionales intéressées à se faire représenter par des observateurs;

f) Les organisations non gouvernementales intéressées dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

2. *Autorise* le Secrétaire général à inviter les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant un caractère véritablement international qui sont directement intéressées et en exprimeront le désir à se faire représenter par des observateurs;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour assurer la participation effective à la Conférence des Nations Unies sur

l'eau des représentants mentionnés aux alinéas b et c du paragraphe 1 ci-dessus, y compris l'ouverture des crédits nécessaires pour couvrir les frais de voyage et le coût des indemnités de subsistance.

1986^e séance plénière
19 avril 1976

1983 (LX). Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau

Le Conseil économique et social,

Tenant compte de la résolution 3513 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1975,

Rappelant sa résolution 1979 (LIX) du 31 juillet 1975,

Prenant en considération, avec satisfaction, les activités préparatoires entreprises actuellement par le Secrétariat,

1. *Prie* le Secrétaire général de nommer, en consultation avec les gouvernements, un secrétaire général hautement qualifié pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui sera aidé par un secrétariat de la Conférence, composé de membres du secrétariat actuel et de fonctionnaires qualifiés des institutions spécialisées et d'autres organisations intéressées;

2. *Prend acte avec satisfaction* du deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau²⁰;

3. *Prie* le Secrétaire général et, après sa nomination, le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, de déployer tous les efforts nécessaires afin de parachever dès que possible les préparatifs de la Conférence, en particulier la rédaction de ses principaux documents ainsi que des documents complémentaires et du document récapitulatif qui doit être rédigé sur la base des recommandations faites par les réunions préparatoires régionales;

4. *Prie* les institutions spécialisées et les autres organisations intéressées de continuer à apporter un appui fonctionnel aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau;

5. *Prie également* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour organiser au Siège, à New York, du 3 au 7 janvier 1977, la deuxième session extraordinaire du Comité des ressources naturelles, qui sera

²⁰ E/C.7/58 et Add.1 à 4.